

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

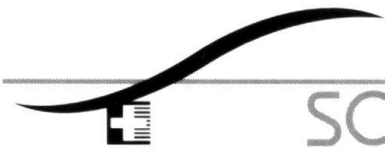
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Séminaire SSO pour jeunes officiers

Le séminaire pour jeunes officiers, organisé les 24 et 25 mars derniers au Centre d'instruction de l'armée à Lucerne, a été un grand succès. Avec un programme très convaincant, les sociétés d'officiers de la Suisse centrale ont attiré environ 120 jeunes officiers alémaniques.

Mise en route d'Armée XXI

Comme introduction aux exposés consacrés à l'évolution de l'armée, le divisionnaire Däniker explique aux jeunes officiers les aspects politico-militaires du futur. Le principe de «la sécurité par la coopération» obtient leur approbation. Ensuite, Paul Fäh les informe sur les missions de la protection de la population, ses moyens et sa collaboration avec l'armée.

Le samedi matin, le divisionnaire Jean-Pierre Badet présente l'instruction actuelle et future des cadres. Le divisionnaire Urban Siegenthaler esquisse le chemin qui va conduire à l'Armée XXI. Enfin, le cdt C Jacques Dousse, chef des Forces terrestres, traite du passage de l'Armée 95 à l'Armée XXI. Ainsi préparés, les jeunes officiers se répartissent en groupes de réflexion et passent à au travail en groupes.

Quelques propositions visant à améliorer la carrière de l'officier

Il en résulte qu'on souhaite un soutien plus intensif de la part des instructeurs, tout en se rendant compte du problème financier que cela implique. Les SFC et les SFEM ne doivent s'étendre que sur quatre jours par se-

maine; ils permettent d'obtenir un diplôme reconnu dans le monde de l'économie. A l'avenir aussi, il faut que les officiers commencent leur carrière militaire comme recrues, sans pourtant devoir accomplir toute l'école. Un *splitting* similaire doit être adopté dans l'instruction des sous-officiers. Cette instruction, y compris le service pratique, doit être sensiblement raccourcie; elle devrait s'effectuer sans de longues interruptions. L'instruction doit être uniformisée dans l'ensemble de l'armée et différentes catégories de prestations doivent être fixées.

Les jeunes officiers souhaitent une collaboration plus étroite entre l'armée et l'économie. Surtout dans l'instruction à la conduite, on doit profiter des méthodes et des expériences du monde civil. Les officiers de toutes les armes devraient effectuer ensemble un stage de formation de base. Les relations internationales doivent également être intensifiées.

Modèles de service et interopérabilité

Il faut retourner à un rythme annuel des cours de répétition qui devraient durer au moins trois semaines. Le début de l'école de recrues doit tenir compte de la date de reprise des études supérieures ou des examens d'aptitude professionnelle. Le service pratique sans caporaux doit durer une semaine au maximum.

En général, les jeunes officiers déplorent qu'actuellement l'accent soit plutôt mis sur l'instruction que sur la conduite. Le modèle d'un service militaire en une seule période (*Durchdienermodell*) ne doit être ouvert qu'à un nombre limité de volontaires.

La pratique de l'interopérabilité est surtout une question d'instruction. Les différents échelons doivent être préparés à l'interopérabilité d'une manière différenciée. Outre les aspects pratiques, comme l'apprentissage de la langue anglaise, l'uniformisation des structures et des phases de l'instruction, il est aussi souhaitable de connaître les mentalités des partenaires étrangers. Les engagements à l'étranger doivent rester volontaires. Lors du recrutement, les expériences et les connaissances acquises dans la vie civile doivent jouer un rôle essentiel.

Les jeunes officiers veulent que l'on évite l'apparition de deux classes d'officiers: ceux qui sont engagés à l'étranger et ceux qui sont engagés à l'intérieur du pays. Ce n'est donc pas seulement un jeu de mots lorsque les jeunes officiers demandent que «l'interopérabilité» soit aussi pratiquée au sein de l'armée!

La plupart des idées émises par les jeunes officiers correspondent à celles que défend la SSO dans ses *Thèses sur l'Armée XXI*.